



# Commune de DORTAN (01590)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025 N° 2025-004

4. Fonction publique  
4.2- Personnel  
contractuel

Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 17

Date de la convocation :

1<sup>er</sup> avril 2025

Vote	
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**OBJET :**

### PERSONNEL COMMUNAL

- CREATION D'UN EMPLOI  
POUR ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 15 avril 2025
- affichage du 15/04/2025 au 14/06/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

**PRESENTS** : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI (arrivé à 18h40) - Emeline BAPTISTA

**EXCUSEES** : Lydie GENAUDET (pouvoir à Janine DURET) - Arielle PENAZZI (pouvoir à Lionel CORNATON)

**ABSENTES** : Aurore DUPLESSIS - Gulperi BILICI

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude GAILLARD

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1° et l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique en vertu desquels les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Mme Janine DURET, Adjointe au Maire déléguée au personnel, expose aux conseillers que les services techniques ont besoin d'un renfort ponctuel, afin de pouvoir assurer les différentes missions d'entretien des espaces verts et de la voirie sur la Commune.

Elle indique également qu'il est envisagé une restructuration du service administratif avec, dans un premier temps, la diminution de la quotité horaire du poste d'assistante de gestion administrative chargée de l'accueil et de l'agence postale. En effet, il a été constaté que la durée hebdomadaire de cet emploi n'est plus en adéquation avec les nécessités du service et que cela permettrait d'expérimenter une nouvelle organisation.

Elle propose donc de créer deux emplois pour accroissement temporaire d'activité selon les conditions énumérées ci-dessous :

- ⇒ un poste d'adjoint technique territorial pour assurer les fonctions d'agent technique polyvalent au sein des services techniques à temps complet à raison de 35h00 de travail par semaine d'une durée maximale de six mois.
- ⇒ un poste d'adjoint administratif territorial pour assurer les fonctions d'assistante de gestion administrative en charge de l'accueil et de l'agence postale à temps non complet à raison de 20h de travail par semaine d'une durée maximale de huit mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2025.

La rémunération de ces postes est fixée par référence à la grille indiciaire afférente aux grades d'adjoint technique territoriale et d'adjoint administratif territorial.



## Commune de DORTAN (01590)

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
L'exposé entendu et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- DECIDE de créer deux emplois pour accroissement d'activité temporaire selon les modalités énoncées ci-dessus.
- HABILITE Mme le Maire à recruter deux agents contractuels pour pourvoir cet emploi.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.  
LE MAIRE,  
Marianne DUBARE



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

.....  
Date de décision: 07/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : DEL2025004

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20250407-DEL2025004-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2

Fonction publique

Personnel contractuel

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DEL 2025-004 DU 07042025 CREATION DE DEUX EMPLOIS  
TEMPORAIRES.pdf ( 99\_DE-001-210101481-20250407-DEL2025004-  
DE-1-1\_1.pdf )